



## Master professionnel philosophie et monde professionnel

### ■ Tableau de répartition des enseignements et de contrôle des connaissances

SEMESTRES 3 & 4									
UE 1 OUTILS	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
	Outils : Langues ou NTIC		25	25	2,5	CT	1		1
	Option intra ou inter master	25		25	2,5	CT	1		1
<b>TOTAL U.E.</b>		<b>25</b>	<b>25</b>	<b>50</b>	<b>5</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
<b>UE 2 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX</b>									
	<b>Enseignements obligatoires</b>								
	-Sciences de l'information et de la communication	25		25	2,5	CT	1		1
	-Sociologie du travail	25		25	2,5	CT	1		1
	-Economie d'entreprise	25		25	2,5	CT	1		1
	-Communication d'entreprise	25		25	2,5	CT	1		1
	-Droit du travail	25		25	2,5	CT	1		1
	-Gestion des ressources humaines	25		25	2,5	CT	1		1
	-Histoire de la philosophie (2 enseignements de 25h.)	50		50	5	CT	2		2
	<b>Enseignement au choix (1)</b>								
	-Philosophie générale et esthétique	25		25	2,5	CT	1		1
	-Philosophie des sciences	25		25	2,5	CT	1		1
<b>TOTAL U.E.</b>		<b>225</b>		<b>225</b>	<b>22,5</b>		<b>9</b>		<b>9</b>
<b>U.E. 3 SEMINAIRES</b>									
	Séminaires avec interventions de professionnels	25		25	2,5	CT	1		1
<b>TOTAL U.E.</b>		<b>25</b>		<b>25</b>	<b>2,5</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
		CM	TD	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
<b>U.E. 4 STAGE</b>					<b>30</b>	<b>CT Rap- port</b>	<b>12</b>		<b>12</b>
<b>TOTAL SEMESTRES</b>		<b>275</b>	<b>25</b>	<b>300</b>	<b>60</b>				

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

## ■ **Modalités de contrôle des connaissances**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

### **Régime général**

#### **- Sessions d'examen**

Une session fin mai et une session de rattrapage en septembre.

### **Validation du M2**

#### **- Capitalisation**

Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.

#### **- Compensation**

Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note annuelle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.